

Jolibijoux

FABRICANT DE PRODUITS D'ENTRETIEN DE QUALITE
156 Avenue Jean Jaurès Ctre d'Activités les Echoppes
33600 PESSAC FRANCE

Tél : 05 56 24 73 43
Fax : 05 56 99 15 07

Chemical Composition for Customs Clearance

JOLIBIJOUX ARGENT

<u>Chemical Name</u>	<u>CAS N°</u>	%
Fatty alcohol , ethoxylated Sodium Laureth Sulfate	68920-66-1	< 5%
Acid Hydrochloric (Acide Chlorhydrique)	7647-01-0	< 5%
Thiouréa	62-56-6	5-10 %

We certify that the above product is composed of the following ingredients
and does not have any other components.

Sincerely yours,

Manager
Bruno Vivier



Jolibijoux

FABRICANT DE PRODUITS D'ENTRETIEN DE QUALITÉ
156, Av Jean Jaurès - Centre d'Activités les Echoppes
33600 PESSAC FRANCE
Tél. 05 56 24 73 43 - Fax. 05 56 99 15 07

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (91/155/CEE-ISO 11014-1)

Nom : **NETTOYANT ARGENT PROFESSIONNEL**

PAGE 1 / 4

Version n° 1 Date : 14/12/1998

Révision N° 3 (25/03/2005)

Version n° 2 Date : 15/01/2003

Date d'impression: 29/05/06

1. 1)Identification de la substance/Préparation et de la société

Nom du produit : **JOLIBIJOUX ARGENT (PROFESSIONNEL)**

Conditionnement : **Flacon Blanc: 500 ML , 1 L , Bidon de 5 L**

Raison Sociale : Nom **SOCIETE JOLIBIJOUX**
Adresse : Centre d'activités Les Echoppes - 156 Avenue Jean Jaurès
33600 PESSAC
Tél / Fax : 05 56 24 73 43 / 05 56 99 15 07
N° de téléphone d'urgence : 05 56 24 73 43

Utilisation : **Désoxydant bijoux ou plus généralement de l'argent**

1. 2)Composition/Informations sur les composants

Description chimique générale : Mélange acqueux préparation acide.

< 5% Acide Chloridrique CAS N° 7647-01-0

Composants contribuant aux dangers :

Valeur (%)	Désignation	Symbole	Phrases R	Phrases S
> 5% et <10%	Thiourée CAS 62-56-6 EINECS : 200-543-5	XN	R 22- 40- R 52 / 53	S1/2 S 36/37 S 46

3)Identification des dangers :

1. Risques spécifiques pour l'homme et pour l'environnement :
2. R 40 : Possibilité d'effets irréversibles Effet cancérogène suspecté- preuves insuffisantes
3. R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
4. S1 : Conserver sous clé
5. S 2 : Conserver hors de la portée des enfants.
6. S 36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
7. S 46 : En cas d'ingestion , consulter immédiatement un medecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
10. R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

11. 4)Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un medecin.

Après inhalation : Non concerné

Après contact avec la peau : Laver à l'eau courante. Soins de la peau , enlever les vêtements souillés , imbibés.

Après contact avec les yeux : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant 5 minutes, consulter un medecin si nécessaire.

Après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir , consulter immédiatement un medecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.Faire boire beaucoup d'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (91/155/CEE-ISO 11014-1)

Nom : **NETTOYANT ARGENT PROFESSIONNEL**

PAGE 2/4

Version n° 1 Date : 14/12/1998

Révision N° 2 (25/03/2005)

Version n° 2 Date : 15/01/2003

Date d'impression: 29/05/06

1. 5) Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit lui même ne brûle pas.

Non concerné. Aucun (e) n'est connu (e)

Moyen d'extinction contre indiqué : jet d'eau

6) Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles:

éviter le contact avec la peau et les yeux, porter gants et lunettes de protection. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes de nettoyage :

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sables, tourbe, sciure)

1. 7) Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Prévention des incendies : Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Stockage : Maintenir l'emballage fermé hermétiquement et conserver dans une armoire fermée à clefs .

1. 8) Contrôle de l'exposition – Protection individuelle

2. Mesure d'ordre technique :

- Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.
- Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

1. Indications additionnelles sur la configuration des installations techniques:

2. Pas de mesures spéciales nécessaires.

3. Protection des yeux : Lunettes de protection

4. Protection des mains : Gants appropriés pour la manipulation des produits acides.

5. 9) Propriétés physiques et chimiques :

Etat physique : Liquide

Acide faible < 5 %

Caractère Acide-Base de la préparation

Caractéristique / rose pale

Odeur / couleur :

0-1

Quand la mesure du PH est possible, sa valeur est :

DENSITE :

NON CONCERNÉ

Température d'auto-inflammation :

NON CONCERNÉ

Température de décomposition :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (91/155/CEE-ISO 11014-1)

Nom : **NETTOYANT ARGENT PROFESSIONNEL**

PAGE 3/ 4

Version n° 1 Date : 14/12/1998

Révision N° 2 (25/03/2005)

Version n° 2 Date : 15/01/2003

Date d'impression: 29/05/06

Température de fusion :

NON CONCERNE

Température moyenne de distillation des solvants contenus :

NON CONCERNE

Point d'éclair :

NON CONCERNE

Solubilité :

Infiniment Soluble

10) Stabilité et réactivité :

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Matière à éviter : tous les métaux férreux et emballages métalliques.

1.

2. **11) Informations toxicologiques :** Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle même

3. n'est disponible.

4. Effet primaire d'irritation ; pas de données disponibles .

5. Sensibilisation : Pas de données disponibles

12) Informations écologiques :

Renseignement sur l'élimination : (persistence et de gradation) Décomposition abiotique
Pas de données disponibles . Décomposition biologique / Elimination Ne pas jeter à
l'égout ou dans les parages. Effets Ecotoxicité Autres renseignements Thiourée : dose toxicique : 5 g/l (Leuciscus idus).

Nocif pour les organismes aquatiques peut entraîner des effets néfastes à long terme pour
l'environnement aquatique.

Biodégradabilité Primaire : Les tensioactifs contenus dans le produit sont biodégradables en moyenne au minimum à 90 % selon les exigences des directives européennes 82/242 (tensioactifs non ioniques) et 82/243/EEC (Tensioactifs anioniques)

1. Biodégradabilité finale :

2. Facilement et rapidement dégradable . Les substances tensioactives contenues dans le produit

3. satisfont aux exigences de la réglementation européenne sur les détergents (EC/648/

4. 2004) pour la biodégradabilité ultime des tensioactifs dans les détergents.

5. Méthode : Annexe III, partie A

6 . 13) Considérations relatives à l'élimination :

Ne pas déverser dans les égouts , ni dans les cours d'eau

Déchets : Recycler ou éliminer conformément aux législation en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets , ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (91/155/CEE-ISO 11014-1)

Nom : **NETTOYANT ARGENT PROFESSIONNEL**

PAGE 4/4

Version n° 1 Date : 14/12/1998

Révision N° 2 (25/03/2005)

Version n° 2 Date : 15/01/2003

Date d'impression : 29/05/06

Disposition locales : La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 Septembre 2000 relative à la partie Législative du Code de l'Environnement.

On retrouve les différents textes de l'article L541-1 à l'Article L 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions , des risques et des nuisances) Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

1. 14) Informations relatives aux transports :

NON CONCERNE PAS DE MATIÈRE DANGEREUSE n° UN NON REGLEMENTÉ

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route , du RID pour le rail , de l'IMDG pour la mer, et de L'ICAO/IATA pour le transport par air.

1. 15) Informations réglementaires :

Symboles de danger : Xn : Nocif

1. Risques spécifiques pour l'homme et pour l'environnement :

2. Phrases R :

3. R 40 : Possibilité d'effets irréversibles Effet cancérogène suspecté- preuves insuffisantes
4. R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

6. Phrases S :

7. S1 : Conserver sous clé
8. S 2 : Conserver hors de la portée des enfants.
9. S 36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
10. S 46 : En cas d'ingestion , consulter immédiatement un medecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
11. R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

13. Disposition particulières : Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité

14. lire Quantité totale présente dans l'installation) Cette préparation relève d'une nomenclature spécifique

15. 16) Autres informations :

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.